



**Programme des rencontres
du 1/16ème de Finale de la Coupe du Trône 2019/2020
Matches au Finish**

M	Match	Date	Heure	Terrain - Ville
18	ASS vs CAK	mar 29/12/20	14h30	Stade Boubker Amer - Salé
27	DHJ vs CISM	mar 29/12/20	19h30	Stade El abdi - El jadida
19	DHKH vs MAS	mer 30/12/20	14h30	Stade Municipal - Khenifra
24	USK vs IZK	mer 30/12/20	14h30	Stade Municipal - Machaa Belaksi
29	WASK vs OCY	mer 30/12/20	14h30	Stade Municipal - Kalaa Sraghna
28	OCK vs WAC	mer 30/12/20	17h00	Complexe OCP - Khouribga
20	MAT vs FUS	mer 30/12/20	19h30	
30	KACM vs CMD	ven 01/01/21	15H00	Grand Stade de Marrakech - Marrakech
17	RSB vs CAYB	ven 01/01/21	17h00	Stade Municipal - Berkane
22	RCA vs WAF	ven 01/01/21	19h30	Stade Mohammed V - Casablanca
25	SCCM vs RB	sam 02/01/21	14H30	Stade El bachir - Mohammaedia
21	IRT vs MCO	sam 02/01/21	17h00	Grand Stade de Tanger - Tanger
26	OCS vs RCOZ	sam 02/01/21	19h30	Stade El massira - Safi
31	RBM vs RCAZ	dim 03/01/21	14h30	Stade d'Honneur - Beni Mellal
32	HUSA vs CJBG	dim 03/01/21	17h00	Grand Stade d'Agadir - Agadir
23	FAR vs UTS	dim 03/01/21	19h30	Complexe Sp. Prince Moulay Abdellah - Rabat

NB: Toutes les rencontres se joueront au finish pour dégager l'équipe qualifiée au 1/8ème de Finale
(Art 5- Règlement des Compétitions de la FRMF)

- Dispositions concernant les frais d'organisation : coupe du trône

Les frais d'organisation sont départagés entre les deux clubs conformément à l'article 34 et l'annexe C du règlement sportif des compétitions.

Article 39 : Frais d'organisation

Ces frais se composent exclusivement des dépenses suivantes :

- 1- Rémunération du responsable financier ;
- 2- Contrôleurs d'accès aux stades ;
- 3- Frais de barrières et traçage ;
- 4- Service d'ordre
- 5- couverture médicale ;
- 6- commissaire ;
- 7- Eventuellement, frais d'utilisation du stade.
- 8- frais de déplacement équipe visiteuse le cas échéant

les frais de déplacement, d'arbitrage et honoraires des commissaires de matchs sont fixés annuellement par circulaire de la FRMF ou de la structure délégataire concernée,

ces frais doivent être réglés avant le coup d'envoi de la rencontre.

les contestations doivent être soumises à l'arbitrage de la FRMF ou des structures délégataires concernées.

Annexe C

Barème des indemnités relatives frais de transport des clubs Coupe du Trône

Frais de déplacement de l'équipe visiteuse sont inclus dans les frais d'organisation d'une rencontre (article 39), même si la situation est déficitaire.

Sont calculés comme suit : 1/ du Tour préliminaire jusqu'au 5^{ème} Tour : 0,4 dh x 23 x distance en Km